

77296
SDT

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Echelle 1 / 5'000

Numéro 1170

Date 05.04.2007
26.06.2008
16.02.2011

PLAREL LAUSANNE

Approuvé par la Municipalité
le 05.04.2007
le 27.10.2008
le 21.03.2011

Syndic *[Signature]* Secrétaire *[Signature]*

Soumis à l'enquête publique
du 13.04.2007 au 14.05.2007
du 28.10.2008 au 27.11.2008
du 05.04.2011 au 05.05.2011

Au nom de la Municipalité
Syndic *[Signature]* Secrétaire *[Signature]*

Adopté par le Conseil de la Commune
le 16.04.2008
le 25.02.2009
le 22.06.2011

Président *[Signature]* Secrétaire *[Signature]*

Approuvé préalablement par le Département
compétent du Canton de Vaud le 25 mai 2009

Approbation préalable
des modifications apportées
suite à des décisions de justice
et mise en vigueur du PGA et de son règlement
avec les modifications précitées
le 18 AOUT 2011

Le Chef du Département *[Signature]*

LEGENDE

- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- ZONE VILLAGE
- ZONE MOYENNE DENSITE
- ZONE FAIBLE DENSITE
- ZONE MIXTE
- ZONE MIXTE ARBOREE
- ZONE ACTIVITES
- ZONE UTILITE PUBLIQUE
- ZONE LOISIRS ET EQUIPEMENTS
- ZONE VERDURE
- ZONE INTERMEDIAIRE
- AIRE FORESTIERE
- VOIE DE CIRCULATION
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS SPECIALES
- SURFACE A OCCUPER PAR PLAN SPECIAL
- SURFACE REGIE PAR PLAN SPECIAL
- SITE ARCHEOLOGIQUE - N° D'IDENTIFICATION
- ITINERAIRE CYCLABLE SUISSE, tracé indicatif
- CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE, tracé indicatif
- PERIMETRE 1 du PAC 284 : LES COURS D'EAU
- PERIMETRE 2 du PAC 284 : LES COULOIRS DE LA VENOGNE ET DU VEYRON
- PERIMETRE 3 du PAC 284 : LES VALLEES DE LA VENOGNE ET DU VEYRON
- PERIMETRE 4 du PAC 284 : LE BASSIN VERSANT DE LA VENOGNE

